

## Avis technique – Procédure Simplifiée

### Recyclabilité d'un papier d'emballage métallisé



DESCRIPTION DE LA DEMANDE	<b>GENERALITES</b>	
	Demandeur	RICHARD-LALEU
	Date de la demande	Juillet 2020
	Dénomination	Ingraisable métallisé
	Marché	Agro-alimentaire
	Type de produit emballé	Beurre / margarine
	<b>DESCRIPTION DE L'EMBALLAGE</b>	
	Forme	Papier
	Contenance	500 g
	Masse vide	5,36 g
	<b>ELEMENTS CONSTITUANTS</b>	
	Corps de l'emballage	Papier-carton
	Système de fermeture	-
	Type d'encre/vernis	nitrocellulosique
	Type de colle	-
	<b>COMPOSITION DU CORPS DE L'EMBALLAGE (ÉLEMENT SEPARABLE NON FIBREUX EXCLUS)<sup>1</sup></b>	
	Papier-carton	99,81%
	Plastique	0%
	Aluminium	0,19%
	Acier	0%
Autre	0%	
<i>Élément majoritairement fibreux, non traité pour résistance à l'humidité</i>		
<b>AVIS REFERENTS</b>		
N°149		

#### PRE-REQUIS


- Le papier d'emballage est constitué de plus de 50 % (en poids) de papier-carton : cet emballage relève donc de la filière « Emballage papier-carton ».
- Conformément à l'avis général concernant l'impact des emballages ayant contenu des denrées alimentaires sur le recyclage du papier-carton (AG n°2), cet emballage devra être exempt de tout débris alimentaire pour pouvoir être intégré à la filière « Emballage papier-carton ».

<sup>1</sup> Le calcul de la part de papier-carton dans le corps de l'emballage est basé sur le poids des cinq matériaux d'emballage de référence (papier-carton, plastique, aluminium, acier, verre).

## EVALUATION DES IMPACTS

CARACTERISTIQUES EVALUEES LORS DU RECYCLAGE	CORPS DE L'EMBALLAGE		
RENDEMENT FIBREUX	Fort		
MATIERES DISSOUTES ET COLLOÏDALES	Vernis	Encre	Colle
	-	-	-
ÉNERGIE DE PULPAGE	∅		

\* en condition minimale d'utilisation    \*\* incluant humidité naturelle et liquide résiduel

 Attention    ∅ Pas d'impact    ⌘ En cours d'étude    >Impact environnemental

## CONCLUSIONS DU CEREC

Le papier d'emballage se désintègrera facilement lors de l'étape de pulpage.

Dans ce contexte, le CEREC émet un avis favorable quant à sa recyclabilité au sein de la catégorie 5.02A par référence à la Norme NF EN 643 regroupant les emballages en papier-carton non complexés relevant du circuit municipal.

Une attestation de recyclabilité peut être délivrée sans réserve pour l'emballage selon l'EN 13430 « exigences relatives aux emballages valorisables par recyclage matière ».

## RECOMMANDATIONS DU CEREC

### ECO-CONCEPTION : PISTES D'AMELIORATION DE L'EMBALLAGE

A fonctionnalité équivalente, le CEREC recommande de limiter la teneur en matériau aluminium pour augmenter la part papier-carton de l'emballage. En effet, en dépit de sa large élimination, par épuration tourbillonnaire, l'aluminium est à l'origine d'une baisse de rendement de recyclage et d'une augmentation des rejets pour l'industrie papetière.

### CONSIGNES DE TRI

Le CEREC préconise d'ajouter le pictogramme « TRIMAN » et un pictogramme recommandant de placer le sachet dans le bac de collecte sélective.

## VALIDATION



David CHAUEAU



Christian PICARD